

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 11 juillet 1969

La séance est ouverte à 11 heures.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES FINANCES

##### DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF SUR LA POLYÉTHYLÈNE

**L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai déposé aujourd'hui des exemplaires en anglais et en français du rapport de la Commission du tarif, dont le numéro de référence est 143, Polyéthylène, ainsi que la transcription des témoignages déposés devant la Commission au cours des audiences publiques. J'assure à la Chambre que le gouvernement étudiera avec le plus grand soin les recommandations de la Commission. Les intéressés qui veulent commenter le rapport devraient le faire aussitôt que possible.

### MOTION D'AJOURNEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

#### LES TRANSPORTS

##### TERRE-NEUVE—L'EMBARGO AFFECTANT LABRADOR CITY ET WABUSH

**M. Ambrose Hubert Peddle (Grand Falls-White Bay-Labrador):** Monsieur l'Orateur, je demande, appuyé par le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement, afin de discuter une question déterminée et importante, dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire l'embargo ferroviaire imposé aux expéditions d'essence, de voitures, de combustibles de chauffage et de cuisson et d'autres fournitures nécessaires, par le Québec-North Shore-Labrador Railway, entre le Québec et Labrador City et Wabush, à Terre-Neuve, embargo qui restreint sérieusement les approvisionnements et cause de graves difficultés aux résidents de ces deux villes par suite du manque de combustible et des températures particulièrement basses dans la région. Il importe que le minis-

tre des Transports prenne des mesures d'urgence, afin d'éviter une situation critique imminente.

**M. l'Orateur:** Le député de Grand Falls-White Bay-Labrador a signalé à la Chambre une question dont l'extrême urgence ne fait aucun doute. La présidence doit décider si la Chambre devrait ajourner ses travaux afin d'examiner la situation dont fait état la motion du député. Après mûre réflexion, je suis enclin à penser qu'un débat en ce moment ne pourrait guère régler les problèmes dont fait mention le député. Il faut aussi se rappeler que l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement n'est possible que si le Parlement se trouve en présence d'une véritable urgence pouvant revêtir un caractère national. Après avoir étudié tous les aspects de la très importante question soulevée par le député, j'estime qu'il n'y a pas lieu pour le moment de saisir la Chambre de cette motion.

• (11.10 a.m.)

#### LES CÉRÉALES

##### LA PÉNURIE DE WAGONS COUVERTS DANS LES PRAIRIES

**M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain):** Monsieur l'Orateur, appuyé par l'honorable député de Mackenzie (M. Korchinski), je demande à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, c'est-à-dire la terrible pénurie de wagons couverts aux points d'expédition des céréales dans l'Ouest du Canada et la proximité du 31 juillet, fin de la campagne agricole.

Comme le gouvernement a annoncé que les contingents seraient portés uniformément à cinq boisseaux dans tout l'Ouest à la fin de la campagne agricole, il sera absolument impossible de remplir cet engagement à moins de prendre des mesures d'urgence en nommant un coordonnateur des transports et en étendant la campagne agricole jusqu'au 31 août.

Comme le Parlement n'aura pas l'occasion de discuter cette question d'importance nationale, il est essentiel que la Chambre tienne là-dessus un débat complet et détaillé dès maintenant.